

Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires  
Service Politique de la Ville

**2024 DDCT DAE 126** - Soutien aux 4 Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires (subventions de 80 000 euros à 4 associations)

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Paris se dote d'un Pacte parisien pour les quartiers populaires, qui traduit l'ambition de la Ville à « faire plus, faire mieux et faire ensemble » et apporter des réponses concrètes dans chacun des 35 quartiers populaires qui ont été identifiés comme nécessitant une intervention renforcée des pouvoirs publics. La carte parisienne de ces quartiers populaires, définie à partir de 12 indicateurs de vulnérabilité, est présentée en séance du conseil de Paris de juin 2024.

Le contrat de ville, présenté à la même séance, constitue le volet partenarial de cette politique volontariste. À travers ce contrat, la Ville de Paris, l'État, les organismes de sécurité sociale (Caf, CNAV, CPAM), la Banque des territoires, les bailleurs sociaux, l'Académie de Paris, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, la Préfecture de Police, le Parquet de Paris, France Travail, la Mission locale de Paris, l'EPEC, la Chambre de Commerce et d'Industries de Paris et La Poste s'engagent à mettre en œuvre et à soutenir des actions concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitantes et des habitants des quartiers populaires de la ville, dont la liste de ces derniers est fixée par le décret ministériel n° 2023-1314 du 28 décembre 2023. Dans ce cadre, la Ville de Paris entend renforcer le lien social et la convivialité entre les habitant.e.s des quartiers populaires, en privilégiant une forme de solidarité fondée sur l'échange et l'entraide de voisinage.

L'Accorderie, concept innovant importé du Québec, répond à cette ambition en facilitant la rencontre, à l'échelle d'un territoire donné, de toutes les personnes intéressées pour échanger entre elles différents services en employant le temps comme seule et unique « monnaie » d'échange : une heure de service rendu équivaut à une heure de service reçu, sans distinction ni hiérarchie sur la nature des services.

Les services échangés sont multiples, du petit bricolage au dépannage informatique, en passant par de la traduction, de l'aide pour les démarches administratives, de l'arrosage de plantes pendant les vacances... Les membres d'une Accorderie - appelés « Accordeur.euse.s » - ont accès aux services proposés par les autres membres, via notamment une interface informatique, mais aussi par

l'intermédiaire d'un lieu d'accueil ouvert la semaine, où les habitant.e.s sont reçu.e.s.

Outre les échanges interindividuels, des échanges collectifs sont également proposés par les Accordeurs : cours de peinture, visites culturelles, sorties touristiques, etc. Enfin, les Accordeurs participent à la gestion de l'Accorderie et ces « échanges associatifs » sont également rémunérés en temps.

Quatre Accorderies ont ouvert sur le territoire parisien dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement, puis au printemps 2013 dans les 14<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> arrondissements et enfin dans le Grand Belleville. Depuis leur lancement, ces projets cherchent à toucher les habitants en situation de précarité pour leur apporter une aide dans certains aspects du quotidien et leur permettre de s'inscrire dans des solidarités locales de voisinage, de nature à rompre leur isolement. Ils veillent également à valoriser les ressources de ces habitant.e.s puisque tous les services se valent. L'originalité du concept suscite l'adhésion de profils socio-économiques et culturels variés, et cette mixité constitue une grande richesse. Elles ont toutes obtenues ces dernières années l'agrément d'Espace de Vie Sociale de la CAF et après 3 années de financement par la Conférence des Financeurs, postulent de nouveau à cet appel à projet sur la perte d'autonomie des seniors avec un nouveau projet.

Après deux années ralenties suite à la crise sanitaire, les Accorderies ont repris pleinement leurs activités depuis 2022 et ont relancé leur développement. Le réseau d'adhérent.e.s s'est amplifié et chaque Accorderie a ancré les activités qu'elle avait développées en 2022 (récupération d'invendus alimentaires, lutte contre l'isolement et la perte d'autonomie des seniors, développement des fêtes de quartier et des sorties culturelles etc.).

Les chiffres clés :

- Presque 1700 accordeur.euse.s ayant échangé plus de 15 500 heures de service en 2023,
- Un.e accordeur.euse sur 5 en moyenne est sans emploi,
- Une majorité d'accordeur.euse.s vit seul (+50%) ou au sein de familles monoparentales,
- La moitié vit avec moins de 20 000 € par an.

En 2024, il s'agira pour les Accorderies de poursuivre les objectifs fixés par leur convention tri-annuelle (qui s'achèvera en fin d'année), tout en maintenant leurs activités régulières. Les objectifs des quatre Accorderies portent autour de la santé et du bien-être, de l'alimentation durable et saine, du lien intergénérationnel et de l'inclusion numérique. Elles poursuivront leurs efforts de déploiement dans les territoires (notamment vers les quartiers prioritaires) et d'animation de la vie sociale de ces territoires en s'appuyant sur le développement de leur réseau partenarial, la promotion de leurs modes de faire, et le développement de stratégies pour toucher de nouveaux publics (notamment un public jeunes).

### **Accorderie du Grand Belleville :**

L'Accorderie du Grand Belleville a vu le jour en 2013 à la croisée de trois quartiers politique de la ville - les Portes-Est (Buisson Saint-Louis et Sainte-Marthe, 10<sup>ème</sup> arrondissement), Fontaine-au-Roi (11<sup>ème</sup>) et Belleville-Amandiers (20<sup>ème</sup>) - et du sud-est du 19<sup>ème</sup>. 1<sup>ère</sup> Accorderie à devenir autonome et EVS en 2017, elle compte

aujourd'hui 401 accordeur.euse.s qui ont échangé plus de 1 170 heures de services individuels, 900 heures de services collectifs et 5 250 heures de services groupés et associatifs en 2022. L'Accorderie a continué à développer ses actions en 2023 principalement sur le déploiement dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) du territoire avec des actions de communication importantes telles qu'une opération Vélo Cargo visant à aller à la rencontre des gens sur leur lieu de vie ou de passage pour leurs présenter l'Accorderie et la réalisation d'un film dans différentes langues expliquant le concept d'Accorderie. L'Accorderie a maintenu ses activités partenariales (permanences au Refettorio, chez Aires 10 et Saveur en Partage, participation aux distributions alimentaires de VRAC, intervention d'accordeur.euse.s dans les écoles pour la lecture, ateliers cuisine, pratique vocale collective, etc.).

**Jusqu'à fin 2024 (fin de la convention)**, l'Accorderie du Grand Belleville projette de poursuivre la mise en œuvre des actions proposées dans le nouveau projet d'Espace de Vie Sociale, de renforcer les permanences d'écrivains publics (nouveau partenariat avec Elogie-Siemp), de pérenniser les ateliers informatiques et d'accueillir des ateliers d'un partenaire de l'ESS en proximité « Envie-Le Labo ».

### **Accorderie Paris Sud :**

L'Accorderie Paris Sud a démarré fin 2012, au cœur du quartier prioritaire Porte de Vanves. Portée par la Régie de quartier Flora Tristan, elle s'est autonomisée en novembre 2017 et a obtenu l'agrément EVS en janvier 2019. L'Accorderie Paris Sud a connu plusieurs changements de salariés en 2023 et avait prévu un déménagement vers un local en proximité plus adapté à l'activité. Ce déménagement n'a finalement pas abouti pour diverses raisons. Malgré tout, l'activité a bien fonctionné et l'Accorderie compte 634 accordeurs et a échangé plus de 4 665 heures en 2023 (12% de services individuels, 60% de services associatifs et 27% d'ateliers collectifs). L'Accorderie s'est concentrée sur ses ateliers collectifs (chorale, numérique, broderie/tricot, gym douce) avec notamment une action sur la récupération et la distribution d'invendus de pain (40 personnes viennent récupérer du pain tous les samedis matin). L'Accorderie a également développé des activités soin et bien-être avec l'Assurance Maladie et des ateliers créatifs et culturels ainsi que la tenue d'une parcelle d'un jardin partagé en proximité. L'Accorderie a par ailleurs réalisé plusieurs sorties (marche parisienne et mer) et est restée très investie dans le quartier avec le collectif Paradol.

**Jusqu'à fin 2024 (fin de la convention)**, l'Accorderie Paris Sud souhaite réfléchir à sa communication externe en rénovant ses supports communicationnels et numériques. Elle a également la volonté de diversifier son public et devenir une structure de proximité pour les jeunes et particulièrement les publics étudiants. Elle souhaite élargir ses compétences et son activité dans le domaine de l'accès aux droits (renforcement du rôle d'accordeur.euse.s en tant qu'écrivains publics, combat contre l'illectronisme) et continuer à porter une vigilance importante à l'isolement des accordeur.euse.s seniors en développant des actions « d'aller vers ». L'Accorderie veillera également à continuer d'être impliquée dans l'animation de la vie du quartier.

### **Accorderie du 18<sup>ème</sup> arrondissement :**

L'Accorderie du 18<sup>ème</sup> arrondissement a été lancée fin 2012, au cœur du quartier politique de la ville de la Porte Montmartre/Porte de Clignancourt, dans les locaux du Petit Ney. Elle est devenue une association autonome fin 2018. Elle a quitté courant 2023 les locaux de l'association le Petit Ney bien que les nouveaux locaux situés quartier Blémont ne soient pas totalement terminés (le déménagement est prévu pour 2024) et a noué des partenariats avec des acteurs locaux pour maintenir ses activités. Cela a conduit à une légère baisse du nombre d'heures échangées : 1 276 heures de services associatifs et collectifs pour un total de 177 accordeurs. L'Accorderie a poursuivi en 2023 ses actions autour de quatre piliers : la tenue des rencontres de discussions, d'échanges et de partages conviviaux ; l'information des Accordeur.euse.s sur les actualités passées et futures de l'Accorderie ; la mobilisation des Accordeur.euse.s autour des actions en cours (principalement le renouvellement de l'agrément EVS et de la convention avec la Conférence des Financeurs, les travaux d'aménagement du nouveau local et l'arrivée sur le quartier Blémont) ; le développement du pouvoir d'agir des Accordeur.euse.s (avec des rencontres régulières, des animations du quartier, des partenariats forts tels que ceux noués pour la récupération et distribution d'invendus mais aussi pour la prévention et la lutte contre l'isolement des seniors et l'intégration du Réseau des EVS).

**Jusqu'à fin 2024 (fin de la convention)**, l'Accorderie du 18<sup>ème</sup> prévoit de se focaliser sur son atterrissage dans le quartier Blémont, quartier de son futur local. Elle espère parvenir à animer ce quartier, qui connaît lui-même des difficultés importantes : fort taux de déscolarisation, tensions entre les habitants (notamment entre jeunes et seniors, etc.). L'Accorderie souhaite réussir à redynamiser les échanges parmi ses membres, tout en intégrant désormais un nouveau public : les habitant.e.s de Blémont.

### **Accorderie du 19<sup>ème</sup> arrondissement :**

L'Accorderie du 19<sup>ème</sup> arrondissement, initialement portée par la Régie de quartier 19, est devenue une association autonome en décembre 2017. Longtemps hébergée par la Régie de quartier, l'Accorderie de Paris 19<sup>ème</sup> a déménagé dans son propre local en 2022. Elle compte en 2023, 401 accordeur.euse.s actif.ve.s qui ont échangé 1 064 heures de services associatifs, 274 heures de services individuels et 1 485 d'heures d'ateliers collectifs. L'Accorderie Paris 19<sup>ème</sup> qui a pour objectif de toucher le plus grand nombre d'habitant.e.s du 19<sup>ème</sup> arrondissement a concentré ses efforts en 2023 sur ses locaux propres dans le quartier Algérie, où elle est EVS, et le quartier Nantes Barbanègre (fermeture en cours d'année des locaux du quartier Chauffourniers et manque de fréquentation de la permanence du quartier Danube). Elle a renforcé la gouvernance de ses accordeur.euse.s en les accompagnant pour développer leur implication (participation aux réunions du Conseil de Quartier et soutien des habitant.e.s dans le cadre de la réalisation de projet tel que le vide-greniers). Elle a par ailleurs élargi un réseau d'entraide, d'appartenance et de soutien pour les habitant.e.s., les familles et les ménages (pieds d'immeuble, voyage à la mer, etc.). Les compétences et talents des accordeur.euse.s sont ainsi mis au service des besoins du territoire en lien avec les acteurs locaux (ateliers d'aide aux devoirs, des permanences numériques et des ateliers pour rester en mouvement - Qi Gong, Tai-Chi). Les actions « d'aller vers » dans l'espace public ont enfin connu un fort développement avec le soutien de festivités dans les quartiers politique de la ville.

**Jusqu'à fin 2024 (fin de la convention)** , l'Accorderie s'est fixée pour objectifs de poursuivre le développement de l'Espace de Vie Social du quartier Algérie en développant les liens avec les habitant.e.s et les partenaires locaux, de maintenir les actions autour des ateliers collectifs (numérique, bien être etc.), de développer les échanges de service sur l'ensemble des quartiers prioritaires de l'arrondissement, de poursuivre les activités en direction des personnes âgées (avec une nouvelle proposition auprès de la Conférence des Financeurs) et de renforcer la prise en charge de l'Accorderie par ses membres pour son fonctionnement et sa gouvernance avec un meilleur partage des tâches.

Les 4 Accorderies parisiennes contribuent par leurs actions à la lutte contre la précarité et l'isolement, et constituent des ressources importantes pour les quartiers populaires dans lesquelles elles se développent. Elles mettent en place des stratégies pour toucher de nouveaux publics, stratégies de projets et stratégies territoriales, et sont en ce sens un outil dynamique dans nos quartiers.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est donc proposé au Conseil de Paris d'approuver le versement d'une subvention de 20 000 euros en faveur de chacune des associations porteuses d'une Accorderie, soit une dépense globale de 80 000 euros (70 000 euros du Service Politique de la Ville et 10 000 euros de la DAE).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris